

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0002

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **MOTH GEL**,*

de la société SC Johnson Europe Sàrl

enregistrée sous le numéro BC-ST020501-28

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 3 décembre 2021,

Considérant que l'efficacité de la famille de produits n'a pas été démontrée à la dose initialement revendiquée.

Considérant que la famille de produits, à la dose de 2 unités pour 0,018m³, répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1, section b du règlement (UE) N°528/2012 ;

Considérant que des données confirmatoires concernant la corrosion aux métaux et la spécificité de la méthode GC-FID pour le méta RCP 2 seront nécessaires au renouvellement,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

Les données confirmatoires concernant la corrosion aux métaux et la spécificité de la méthode GC-FID pour le méta RCP 2 devront être fournies au renouvellement.

Article 3

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 05 novembre 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 10/01/2022

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MOTH GEL
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Lavande RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Bois de Cèdre

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP18

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SC Johnson Europe Sàrl
	Adresse	Z.A. La Pièce 8 1180 Rolle Suisse
Numéro de demande	BC-ST020501-28	
Type de demande	Demande d'autorisation de mise sur le marché en reconnaissance mutuelle simultanée.	
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	SC Johnson Europe Sàrl
Adresse du fabricant	Z.A. la Piece 8 1180 Rolle Suisse
Emplacement des sites de fabrication 1	Zobe Holding S.p.A, Via Fersina, 4 38123 Trento Italie
Emplacement des sites de fabrication 2	IGO Srl 24061 Albano S.A Italie
Emplacement des sites de fabrication 3	Packaging Imolese S.p.A, Via F.Turati, 22 40026 Imola Italie

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer SAS Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean Marie Leclair, CS 90106, 69266 Lyon, Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Limited, Plot No 306/3, II Phase, GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
3,5,5-trimethylhexyl acetate	3,5,5-trimethylhexyl acetate	Co-formulant	58430-94-7	261-245-9	6,5	13
linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	6,5
p-menth-1-en-8-ol	p-menth-1-en-8-ol	Co-formulant	98-55-5	202-680-6	0	1,68
p-menth-1-en-4-ol	p-menth-1-en-4-ol	Co-formulant	562-74-3	209-235-5	0	2,0
pentyl salicylate, isopentyl salicylate	pentyl salicylate, isopentyl salicylate	Co-formulant	2050-08-0/87-20-7	218-080-2, 201-730-4	0	0,65
2-methylundecanal	2-methylundecanal	Co-formulant	110-41-8	203-765-0	0	0,65
1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	Co-formulant	52475-86-2	257-942-2	0	0,65
Diphenyl ether	Diphenyl ether	Co-formulant	101-84-8	202-981-2	0,098	0,65
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	Co-formulant	469-61-4	207-418-4	0	0,06
3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	Co-formulant	13877-91-3	237-641-2	0	0,65

2.2. Type de formulation

- VP : Produit diffuseur de vapeur

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	20	33
3,5,5-trimethylhexyl acetate	3,5,5-trimethylhexyl acetate	Co-formulant	58430-94-7	261-245-9	6,5	13
linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	6,5	13
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	6,5	13
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,65	6,5
p-menth-1-en-4-ol	p-menth-1-en-4-ol	Co-formulant	562-74-3	209-235-5	0,65	2,0
2-methylundecanal	2-methylundecanal	Co-formulant	110-41-8	203-765-0	0,16	0,65
1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	Co-formulant	52475-86-2	257-942-2	0,16	0,65
Diphenyl ether	Diphenyl ether	Co-formulant	101-84-8	202-981-2	0,16	0,65
3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	Co-formulant	13877-91-3	237-641-2	0,16	0,65



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



2.2. Types de formulations

- VP : Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner: Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements : <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans les tiroirs
Dose(s) et fréquence(s) d'application	2 unités pour 0,018 m ³ (18 L) de tiroir. Le produit est efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gel (3g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET, scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Utiliser uniquement dans les tiroirs.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unités en fonction du volume du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Pour une efficacité maximale, garder les tiroirs fermés. Compter 2 semaines pour un effet maximum
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux domestiques et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial
- Stocker à température ambiante
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Lavande				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	29,9
3,5,5-trimethylhexyl acetate	3,5,5-trimethylhexyl acetate	Co-formulant	58430-94-7	261-245-9	7,15
Linalool	Linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	7,36
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	7,78
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	1,12
p-menth-1-en-4-ol	p-menth-1-en-4-ol	Co-formulant	562-74-3	209-235-5	0,722
2-methylundecanal	2-methylundecanal	Co-formulant	110-41-8	203-765-0	0,33
1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	Co-formulant	52475-86-2	257-942-2	0,26
Diphenyl ether	Diphenyl ether	Co-formulant	101-84-8	202-981-2	0,39
3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	3,7-dimethylocta-1,3,6-triene	Co-formulant	13877-91-3	237-641-2	0,31

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP18
---------------------	------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3	27,3
3,5,5-trimethylhexyl acetate	3,5,5-trimethylhexyl acetate	Co-formulant	58430-94-7	261-245-9	11,2	11,2
Linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072	0,072
p-menth-1-en-8-ol	p-menth-1-en-8-ol	Co-formulant	98-55-5	202-680-6	1,68	1,68
pentyl salicylate, isopentyl salicylate	pentyl salicylate, isopentyl salicylate	Co-formulant	2050-08-0, 87-20-7	218-080-2, 201-730-4	0,65	0,65
Diphenyl ether	Diphenyl ether	Co-formulant	101-84-8	202-981-2	0,098	0,098
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.a.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	Co-formulant	469-61-4	207-418-4	0,06	0,06

2.2. Types de formulations

- VP : Produit diffuseur de vapeur

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Irritation cutanée, catégorie 2 Irritation oculaire, catégorie 2 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 1 Toxicité aquatique chronique - Catégorie 1
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Conseils de prudence	P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin P391 : Recueillir le produit répandu P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	L'étiquette devra mentionner: Contient Linalool, linalyl acetate and p-menthan-8-yl acetate EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Non professionnel

Type de produit	TP18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mites des vêtements: <i>Tineola bisselliella</i> Stades adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	plaquette de gel (diffuseur passif) à utiliser dans les tiroirs



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dose(s) et fréquence(s) d'application	2 unités pour 0,018 m3 (18 L) de tiroir. Efficace jusqu'à 12 semaines contre les adultes et 4 semaines contre les larves. Prévoir 2 semaines pour un effet maximal.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Gel (3g) conditionné dans des plaquettes alvéolées en PET scellé avec une membrane perméable en PE-PP recouverte d'un film en polyester/aluminium à retirer pour activer le produit. Le produit peut être vendu en dose individuelle ou par lots de deux ou plusieurs plaquettes alvéolées.

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Utiliser uniquement dans les tiroirs.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Adapter le nombre d'unité en fonction du volume du tiroir traité.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Pour une efficacité maximale, garder les tiroirs fermés. Compter 2 semaines pour un effet maximum
- Se laver les mains soigneusement après manipulation.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter le contact direct de la membrane perméable avec des vêtements, des tissus et des plastiques.
- Utiliser seulement dans des endroits non accessibles aux enfants, aux animaux domestiques et en particulier aux chats.
- Ne pas utiliser dans des pièces où il y a des aquariums et des terrariums.
- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: Consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 4 ans dans l'emballage commercial
- Stocker à température ambiante
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	RAID® Gel Anti-Mites - Senteur Bois de Cèdre				
Numéro d'autorisation	FR-2022-0002-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)- 2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate or 2,3,5,6-tetrafluorobenzyl (1R)-trans-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,16
p-menthan-8-yl acetate	p-menthan-8-yl acetate	Co-formulant	58985-18-5	261-543-9	27,3
3,5,5-trimethylhexyl acetate	3,5,5-trimethylhexyl acetate	Co-formulant	58430-94-7	261-245-9	11,2
Linalool	linalool	Co-formulant	78-70-6	201-134-4	9,22
Linalyl acetate	Linalyl acetate	Co-formulant	115-95-7	204-116-4	1,26
Cineole	Cineole	Co-formulant	470-82-6	207-431-5	0,072
p-menth-1-en-8-ol	p-menth-1-en-8-ol	Co-formulant	98-55-5	202-680-6	1,68
pentyl salicylate, isopentyl salicylate	pentyl salicylate, isopentyl salicylate	Co-formulant	2050-08-0, 87-20-7	218-080-2, 201-730-4	0,65
Diphenyl ether	Diphenyl ether	Co-formulant	101-84-8	202-981-2	0,098
[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	[3R-(3.alpha.,3a.beta.,7.beta.,8a.alpha.)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene	Co-formulant	469-61-4	207-418-4	0,06